

PRÉFECTURE DES YVELINES

SERVICE DU CABINET

BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE  
COORDINATION DEPARTEMENTALE A  
LA SECURITE ROUTIERE

Affaire suivie par Françoise GIRAUD

☎ 01.39.49.75.96

☎ 01.39.49.77.40

✉ francoise.giraud@yvelines.pref.gouv.fr

Versailles, le

1-5 FEV. 2007

Monsieur,

Vous avez attiré mon attention sur la vitesse pratiquée par les usagers sur la RD 13 sur la commune de Maurepas.

J'ai transmis vos observations ainsi que les relevés de vitesse effectués par la Police Nationale à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement pour une analyse préalable.

Il ressort de cette étude que la circulation sens Coignières-Maurepas s'effectue sur une voie depuis plusieurs années afin de rendre compatible le profil de la chaussée avec la limitation de vitesse à 50 km/h, justifiée par la fonction de desserte.

Dans le sens Maurepas-Coignières, la circulation se fait sur deux voies : cette chaussée bordée d'une piste cyclable ne compte aucun accès ou sortie sur toute sa longueur.

Les relevés de vitesse réalisés par ce service confirment ceux de la Police Nationale : la vitesse moyenne pratiquée est de 58 km/h et 77 % des véhicules circulent entre 50 et 70 Km/h.

Au vu de ces éléments et conformément à la circulaire ministérielle du 17 novembre 2003, je serais favorable à un relèvement de la vitesse de 50 à 70 km/h sur le tronçon de la RD 13 compris entre les deux carrefours giratoires.

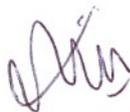
Monsieur Stéphane MOUSSAY  
Association Ligue Contre la Violence Routière  
7 impasse de l'Oust  
78 310 MAUREPAS

Une réunion devrait être organisée dans les prochaines semaines avec l'ensemble des partenaires concernés afin d'examiner les solutions envisageables et les procédures à suivre.

Je vous précise que si le maintien de la limitation de vitesse à 50 km/h était retenu, il conviendra d'envisager un aménagement de l'infrastructure et une refonte globale de la RD 13 par le Conseil Général, compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 en matière d'exploitation et d'entretien des routes départementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète, Directrice du Cabinet



Nathalie COLIN